



## Les structures d'accueil associatives

Ces établissements sont agréés par le Département et contrôlés par le service de PMI. Ils possèdent des modalités de fonctionnement spécifiques, renseignez-vous. Les inscriptions ne se font pas en mairie mais dans les établissements.

### Crèches parentales associatives

Elles accueillent les enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité des parents et de professionnels. Ils participent ensemble à l'accueil des enfants selon les modalités précisées dans le règlement de l'établissement.

#### 400 coups

1, rue Jean Macé - 01 43 48 78 71

#### Babilages

10, impasse Delépine - 01 43 79 25 04

#### Balustrade

39, cité Industrielle - 01 43 70 22 11  
mail : recrutement@crechebalustrade.org

#### Square Bande

5, rue du Général Guilhem - 01 47 00 50 78

### Crèches collectives associatives

Elles accueillent les enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité de professionnels.

#### Crèche Ganone Yad

145, rue Saint-Maur - 01 48 05 44 15

#### Crèche Ozar-Hatorah

40, rue de l'Orillon - 01 55 28 50 30

#### Fondation Léopold Bellan - Saint Ambroise

19, rue Pasteur - 01 56 98 06 25 (à partir de 12 mois)

#### Fondation Léopold Bellan - Saint-Sébastien

8-10, impasse Saint-Sébastien - site : bellan.fr  
01 43 57 07 10 - (à partir de 3 mois)

#### Petit Concept

18, rue de l'Orillon - 01 43 57 12 92

### Multi accueils associatifs

Ils accueillent les enfants à temps partiel ou complet

#### Au Fil des Ours

13, impasse Cesselin - 01 43 73 60 76

#### Association Mosaïque, l'atelier des enfants

à partir de 1 an  
21, rue de la Folie Mericourt - 01 43 57 93 37

#### Haut comme Trois Pommes

42 bis, rue Sedaine - 01 48 07 28 01

#### Le lagon des ours

13, rue des Bluets - 01 48 06 52 93

#### L'Enfance en couleurs

6/10, rue Guillaume Bertrand - 01 47 00 87 46  
enfanceencouleurs@gmail.com

#### Les Fraises des Bois

8, passage des Taillandiers - 01 43 55 53 16

#### La Maison Kangourou

Léon Frot : 25, rue Léon Frot  
Voltaire : 226, boulevard Voltaire  
Charonne : 45, boulevard de Charonne  
site : lamaisonkangourou.com - 06 10 34 86 81

#### La Caverne d'Ali Baba

27-29, avenue Philippe Auguste - 01 53 27 36 60

#### Solidarité Roquette - Les Pitchoun's

47, rue de la Roquette - 01 49 23 81 50

#### Crescendo Spinoza

81, boulevard de Menilmontant  
www.crescendo.asso.fr/spinoza

#### Crescendo Basfroi

38, rue Basfroi - 01 55 43 08 37

#### Palais de la femme

94, rue de Charonne - pdf@armedusalut.fr

#### Passage des ours

38, rue Sedaine - 01 47 00 00 20

## Les structures d'accueil municipales

### Crèches collectives ou multi accueils municipaux

Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans à temps plein ou partiel (forfait de 1 à 5 jours par semaine) sous la responsabilité d'une directrice et de professionnel-le-s de la petite enfance. Les inscriptions se font en mairie.

30 bis, avenue Philippe Auguste	19, rue Pelée
117, avenue Philippe Auguste	13 bis, rue Popincourt
16, cité Beauharnais	9, rue Servan
15, cour Debille	38, rue Saint-Bernard (crèche et mini crèche)
14 bis, rue Mouffe	56, rue Saint-Maur
30, rue Chanzy	108-110, rue Saint-Maur
14, rue Duranti	62, rue Saint Sabin
65, rue de la Folie Régnault	81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud
25, rue Godefroy Cavaignac	21, rue de Vaucouleurs
16, rue Robert Houdin	61, boulevard de Charonne
19, villa Marcès	15, rue Charrière
6, passage de l'Asile	

### Crèches familiales municipales

Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans à temps plein au domicile d'assistantes maternelles agréées, sous la responsabilité d'une directrice.

Les enfants participent à des activités collectives dans les locaux de la crèche plusieurs fois par semaine en demi-journées. Les inscriptions se font en mairie.

#### • Crèches familiales

16, cité Beauharnais - 01 44 64 85 74  
3-11, passage Bullourde - 01 47 00 66 67

Réunion d'information et découverte sur réservation  
au 01 47 00 66 67.

### Haltes garderies municipales

Elles accueillent des enfants en demi-journées ou journées entières mais pas toute la semaine.

Les inscriptions se font dans les établissements.

3-11, passage Bullourde - 01 48 07 53 55  
32, rue Godefroy Cavaignac - 01 40 09 24 73  
114, rue Jean-Pierre Timbaud - 01 55 28 30 45  
1 bis, allée Verte - 01 55 28 35 41

## Procédure d'attribution des places en crèches municipales

Votre dossier est étudié par une commission d'attribution des places qui se réunit en moyenne 4 fois par an. L'attribution des places en crèches est prononcée par le Maire du 11<sup>e</sup>, sur avis de cette commission.

Cette commission se déroule sous la présidence de l'Adjointe au Maire d'arrondissement chargée de la petite enfance. Elle se compose de professionnel-le-s de la petite enfance et d'élu-e-s du conseil d'arrondissement (majorité et opposition).

### Modalités d'attribution :

Les dossiers recevables et examinés en commission sont ceux des enfants dont les parents habitent le 11<sup>e</sup> et qui ont été renouvelés auprès du service enfance de la mairie dans les 4 derniers mois. Ils sont également présentés en commission selon la date d'entrée souhaitée pour l'enfant.

En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, l'attribution des places est faite sur la base de la cotation des dossiers.

La cotation est un outil qui repose sur 3 grandes familles de critères (situation professionnelle des parents, tranche de revenus de la famille et situation sociale et familiale) pour sélectionner les dossiers des familles demandant une place en crèche. En fonction des critères définis dans la cotation, des points sont attribués aux dossiers afin de définir un ordre de priorité entre eux de manière équitable et objective.

Lors de votre inscription en mairie, il vous sera demandé d'apporter des éléments d'information justifiant que vous remplissez un ou plusieurs de ces critères.

### Assistant-e-s maternel-le-s agré-e-s

Agréé-e-s et contrôlé-e-s par le service de PMI de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, ils-elles gardent à leur domicile un ou plusieurs enfants.  
SAMF (Service d'Agrément et d'Accompagnement des Assistants Maternels)  
25, rue Godefroy Cavaignac - 01 53 27 63 35